

Séance du 22 février 2021 *

Centre de vaccination de Ronquières

Bernard DE RO (cdH) a demandé si des bus TEC supplémentaires pouvaient être prévus pour les Nivellois qui seront convoqués au centre de Ronquières. Après avoir rappelé le phasage établi pour les vaccinations, le Bourgmestre Pierre HUART a rappelé que la vaccination était gérée par le Gouvernement wallon et que des mesures seraient sans doute mises en place mais pas encore arrêtées.

Caméras mobiles à la zone de police

Le Chef de Corps Pascal NEYMAN a répondu aux interrogations des Conseillers concernant le port de « bodycams » par les policiers de la zone de police Nivelles-Genappe dans le cadre des missions de police.

L'assemblée a marqué son accord à l'unanimité pour l'utilisation des « bodycams » sur le territoire de Nivelles. Le Bourgmestre Pierre HUART a par ailleurs confirmé que ce sera le Conseil de Police (unique pour Nivelles et Genappe) qui procédera à l'évaluation de cette mesure.

Modification budgétaire (MB) n°1

L'Echevin des Finances Hubert BERTRAND a précisé que cette MB portait essentiellement à l'extraordinaire sur l'augmentation du crédit budgétaire pour la rénovation de la Collégiale (550.000 €). Le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué que l'auteur de projet avait sous-évalué les montants. Il s'est montré rassurant face aux questions d'André FLAHAUT (PluS) : les subsides régionaux et provinciaux seront adaptés car ils sont octroyés au pourcentage du coût des travaux.

Entretien des voiries en béton

Les dernières interventions sur ce type de voirie furent réalisées en 2015, a exposé l'Echevin des Travaux Pascal RIGOT. Un budget de 142.000 € permettra d'effectuer cette année les réparations nécessaires aux différents endroits de l'entité. Le remplacement par un autre revêtement n'est pas envisagé, des modifications structurelles pour certains axes étant prévues dans Plan communal de Mobilité actualisé. L'an prochain, les voiries en asphalte devraient pouvoir bénéficier du même entretien.

Plan d'Actions pour l'Energie durable et le Climat

L'Echevin du Développement durable Pascal RIGOT a rappelé l'objectif de réduction de production de gaz à effet de serre de 50% repris dans la Déclaration de Politique communale 2019-2024. Il est établi que la Ville ne peut avoir aucune influence sur la production carbone liée au réseau autoroutier. Arguant que l'importance de l'impact carbone du réseau autoroutier masque les effets des mesures locales d'atténuation, en particulier dans le secteur du transport, décision est prise de retirer la prise en compte de cet impact dans le bilan carbone du territoire communal.

Programme de coordination de l'Enfance 2020-2025

Les édiles ont approuvé le programme présenté par l'Echevine Isabelle BOURLEZ, en charge de l'Accueil Temps libre (ATL), des stages et de la Plaine de jeux communale. La convention liant la Ville et l'ONE concernant les missions du Coordinateur ATL a aussi été acceptée.

Soutien au CCBW

Suite à la présentation de l'Echevin de la Culture Grégory LECLERCQ, soulignant notamment l'excellente collaboration entre le Centre culturel du Brabant wallon (CCBW) et le Centre culturel de Nivelles, le soutien au contrat-programme 2022-2026 du CCBW ainsi que le versement d'une cotisation annuelle de 0,10 €/habitant par la Ville ont été approuvés. A la question de Louison RENAULT souhaitant augmenter cette cotisation, Grégory LECLERCQ a répondu que certaines balises quant aux besoins du CCBW doivent encore être établies.

Plan communal de Mobilité

Aux questions de Evelyne VANPEE (cdH) et de Gaëtan THIBAUT (Plus), le Bourgmestre Pierre HUART a affirmé que la mise à jour du Plan devrait pouvoir être finalisée pour le mois de juin 2021.

Gare SNCB

Gaëtan THIBAUT s'est interrogé quant au devenir du bâtiment abritant encore aujourd'hui la gare SNCB. Le Bourgmestre Pierre HUART attend une réunion avec les responsables de la SNCB, programmée très prochainement. Selon les projets de la SNCB (location, vente ou autre), la Ville pourra prendre position.

Conseil communal commenté en ligne par les Jeunes MR

Aux questions de Louison RENAULT, le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué que cette démarche relevant du droit d'expression, le Collège communal n'a pas à l'examiner même s'il s'agit de jeunes militants d'un parti politique démocratique. Les Conseillers Germain DALNE et Laurie SEMAILLE ont précisé l'objectif pédagogique de la démarche, mise sur pied pour rapprocher les jeunes de la politique avec une technologie et une plateforme adaptées.